

Collectif Anti Bruit, Insécurité routière & Environnement  
290, chemin de la bergerie  
LAURE  
13180 GIGNAC LA NERTHE

Reçu le 3/9/2018  
Gu

**Objet :** Enquête publique en exécution de l'arrêté du préfet des Bouches du Rhône du 1<sup>er</sup> août 2018 concernant la demande de la société ENSUA en vue de l'exploitation d'une plateforme logistique au sein de la ZAC des Aiguilles sur la commune d'Ensués-la-Redonne.

**Monsieur le commissaire enquêteur,** nous attirons votre attention sur la problématique environnementale de ce projet au niveau de la pollution sonore et des particules de dioxydes que vont respirer les résidents de la commune de Gignac du fait qu'à ce jour nous n'avons toujours pas vu se concrétiser l'aboutissement du projet autoroutier prévu depuis une décennie.

En effet, dès 2008, en prévision du développement de la zone d'activité des Florides sur Marignane et compte tenu que l'essentiel du flux passerait par la sortie de l'autoroute à Gignac, notre Collectif avait interpellé nos élus, Conseiller Général, Députés, Maire pour les sensibiliser sur l'accroissement des nuisances dont se plaignaient déjà nos adhérents. Nous avons eu des informations « rassurantes » nous disant que l'échangeur de Châteauneuf à l'étude serait opérationnel courant 2017 pour solutionner ce problème.

Aujourd'hui, 10 ans plus tard rien n'est fait et la situation se dégrade du fait du développement de la ZAC de Florides, de l'urbanisation galopante. La circulation et la pollution qui va avec ne cesse de croître.

Aussi nous nous opposons fermement à ce projet de plateforme qui ne devrait voir le jour qu'après la réalisation de l'échangeur autoroutier de Châteauneuf et l'amélioration de l'échangeur de Gignac (un tourne à gauche en descendant du Rove) ainsi que la réalisation d'un mur antibruit sur le secteur de la commune de Gignac afin de minimiser l'impact du bruit que va générer ce surplus de trafic autoroutier. Aujourd'hui il existe des réalisations efficaces et esthétiques de mur antibruit.

Nous ne voulons pas de promesses mais des réalisations concrètes, le rapport de l'ARS du 26/10/2017 fait état de sous estimation globale du nombre de véhicules concerné, au départ estimé à 420 poids lourd et 1735 véhicules quotidien par la ZAC des Aiguilles, alors que le projet ENSUA prévoit à lui seul 900 poids lourd et 500 véhicules.

L'afflux de véhicules sur le Hameau de Laure va augmenter les risques de santé des résidents concernant les particules fines émises par les diesels et au niveau des nuisances sonores, certes l'ARS signale que les zones denses d'habitations sont situées à 600m mais il n'est pas signalé qu'en l'état actuel pour accéder au site les camions et véhicules venant de la direction des ports, de Marseille ou Lyon n'auront d'autres choix que d'emprunter la sortie de Gignac.

*« (Source enquête du Figaro) Les particules fines ont été reconnues responsables de cancers du poumon par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2012. Elles sont aussi à l'origine d'autres pathologies pulmonaires, comme l'asthme et la broncho-pneumopathie chronique obstructive*

B

(BPCO). En effet, plus elles sont fines, plus les particules en suspension dans l'air sont agressives et rentrent loin dans les bronches, créant une inflammation. Les bronches s'épaississent alors et sécrètent des glaires qui rendent difficile la circulation de l'air et provoquent l'essoufflement.

Il existe également des risques cardio-vasculaires (angine de poitrine, infarctus, troubles du rythme cardiaque), qui s'expliquent par le passage des particules très fines à travers la paroi des bronches jusque dans la circulation sanguine. Cela épaissit le sang, qui a alors plus de risques de coaguler »

« (Source [santé.gouv.fr](http://santé.gouv.fr)) Les effets extra auditifs du bruit:

Les effets biologiques du bruit ne se réduisent pas uniquement à des effets auditifs : des effets non spécifiques peuvent également apparaître. Du fait de l'étroite interconnexion des voies nerveuses, les messages nerveux d'origine acoustique atteignent de façon secondaire d'autres centres nerveux et provoquent des réactions plus ou moins spécifiques et plus ou moins marquées au niveau de fonctions biologiques ou de systèmes physiologiques autres que ceux relatifs à l'audition.

Ainsi, en réponse à une stimulation acoustique, l'organisme réagit comme il le ferait de façon non spécifique à toute agression, qu'elle soit physique ou psychique. Cette stimulation, si elle est répétée et intense, entraîne une multiplication des réponses de l'organisme qui, à la longue, peut induire un état de fatigue, voire un épuisement de celui-ci. Cette fatigue intense constitue le signe évident du « stress » subi par l'individu et, au-delà de cet épuisement, l'organisme peut ne plus être capable de répondre de façon adaptée aux stimulations et aux agressions extérieures et voir ainsi ses systèmes de défense devenir inefficaces.

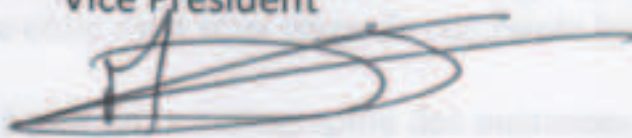
En dehors de la gêne, d'autres effets du bruit sont habituellement décrits : les effets sur les attitudes et le comportement social (agressivité et troubles du comportement, diminution de la sensibilité et de l'intérêt à l'égard d'autrui), les effets sur les performances (par exemple, dégradation des apprentissages scolaires), l'interférence avec la communication. »

Si nous sommes opposés à ce projet c'est parce que les conséquences d'une telle plateforme sans infrastructure routière adaptée et impact réel sur l'environnement en amont peuvent être dramatiques pour les résidents, à commencer la pollution aux particules et les nuisances sonores. Aux heures de pointe on constate des véhicules à l'arrêt sur la file d'arrêt d'urgence sur plusieurs kilomètres à la sortie de l'autoroute de Gignac avec un risque accidentogène non négligeable. Le rond point des Pielettes est saturé soir et matin, idem pour celui de Marignane.

Nous attendons avec beaucoup d'espoir les conclusions et recommandations de Monsieur le commissaire enquêteur qui devra prendre en compte les risques de santé non négligeables encourus par les résidents et riverains de notre commune impactés négativement par ce projet.

Marthe BONEU  
Présidente

Alain DEGIOANNI  
Vice Président



Déposé le 03/09/18 au registre du Commissaire Enquêteur

**NOUS JOIGNONS A CETTE ENQUETE PUBLIQUE COPIE DES 2 PAGES DU COURRIER ADRESSE A MONSIEUR LE PREFET LE 29/07/2018 POUR ETAYER NOS OBSERVATIONS SUR CE PROJET DE PLATEFORME**

Collectif Anti Bruit, Insécurité routière & Environnement  
290 chemin de la bergerie  
LAURE  
13180 GIGNAC LA NERTHE

Monsieur le Préfet  
Place Félix Baret  
CS 80001  
13282 Marseille Cedex 06

LRAR

Monsieur le préfet,

Depuis 1999 nous dénonçons la problématique sur notre commune par le bruit généré par le trafic routier de l'autoroute et de ses accès, en évolution constante, d'abord à titre individuel puis nous nous sommes regroupés en association en 2004. Le Collectif Antibruit, Insécurité Routière de Gignac la Nerthe.

Le 11/04/2006, nous avons organisé une manifestation avec occupation du rond point des Pielettes avec pour objectif de dénoncer le manque de sécurité, le bruit et le risque accidentogène de la sortie de l'A55. Une opération de ce type aujourd'hui engendrerait un bouchon qui remonterait jusqu'à l'embranchement d'Aix.

En 2007 nous avons déjà alerté vos services pour un relevé acoustique, le comptage d'alors sur la RD568 était de 25100 véhicules jours avec aux heures de pointe 1190 véhicules par heure dont 11,5% de poids lourds.

Suite à nos démarches auprès du député de l'époque et des élus chargés des routes nous avons été informés du projet du 07/11/2011 sur l'échangeur A55/RD9 dont les travaux devaient débuter en 2015 avec mise en service en 2017. Ce projet n'est à ce jour toujours pas commencé soit disant faute de budget mais les conséquences sur les riverains ont un coût...

De plus une zone d'aménagement logistique est prévue sur le secteur des Aiguilles de la commune d'Ensues. Les projets actuels totalisent une surface de stock de près de 100000m<sup>2</sup>. Ces projets sans infrastructure routière adaptée vont générer un trafic qui va grossir l'engorgement d'accès à l'A55.

Presque 20 ans plus tard on constate que rien n'a évolué mais que la dangerosité environnementale est de plus en plus présente du fait de l'évolution de la démographie de notre commune et des communes limitrophes, Le Rove, Ensues, Châteauneuf, Marignane avec l'implantation de zones d'activités certes génératrices d'emplois mais sans anticiper les infrastructures routières qui devraient aller de pair.

Sans oublier les obligations des communes de produire 25% de logements sociaux et peu importe les spécificités d'accessibilité routière à ces logements, bien souvent au détriment des populations en place. Ce qui a pour conséquence un engorgement avec embouteillage assuré d'accès et de sortie des communes qui subissent de plein fouet cette obligation sous peine de contrainte budgétaire.

Aujourd'hui face à la mise à plat de la cartographie des nuisances sonores nous vous alertons non seulement sur l'impact du bruit sur notre santé mais aussi sur la pollution et les graves risques auxquels sont soumis les automobilistes bloqués tous les soirs sur la voie d'arrêt d'urgence à la sortie de l'autoroute A55 engendrée par une typologie inadaptée de cette sortie en provenance de Marseille qui dessert notre commune, la zone ouest de Marignane, le Rove. Et sans oublier l'entrée de l'A55 en direction de Marseille pour les habitants du Rove et de sa zone d'activité qui doivent descendre au rond point des Pielettes et remonter pour reprendre l'accès sur Marseille.

Pour mémoire de source MPM de 2011, la zone d'activité des Florides c'était 87 Hectares avec un potentiel de 4000 emplois plus les activités annexes de 1200 emplois.

Notre commune est aux premières loges de cette évolution et les riverains subissent au quotidien le bruit généré par le trafic routier de l'autoroute et de ses accès, en évolution constante sans oublier les nuisances sonores aériennes ayant pour conséquence la pollution environnementale que cela engendre notamment en terme de santé publique. Nous sommes à proximité des pôles industriels de l'étang de Berre et à proximité de grands axes de circulation A55, D368, D568 qui génèrent de fortes concentrations en dioxyde de soufre, en oxyde d'azote et en particules en suspensions. Ces concentrations peuvent avoir des conséquences non négligeables sur la santé d'autant qu'ils s'ajoutent en plus aux nuisances sonores.

Nous vous alertons à nouveau aujourd'hui et vous invitons à venir constater par vous-même aux heures de pointe la dangerosité qu'engendre cette situation. Si rien n'est fait nous craignons qu'un jour un camion ou autre provoque un drame à la sortie de l'A55.

Et nous demandons que tout soit mis en œuvre pour atténuer ce bruit d'autant plus qu'on constate que sur les nouvelles réalisations tout est mis en œuvre pour palier à ces nuisances.

Conformément au rappel sur le site [santé.gouv.fr](http://santé.gouv.fr)

**Les effets extra auditifs du bruit (Source [santé.gouv.fr](http://santé.gouv.fr)) :**

Les effets biologiques du bruit ne se réduisent pas uniquement à des effets auditifs : des effets non spécifiques peuvent également apparaître. Du fait de l'étroite interconnexion des voies nerveuses, les messages nerveux d'origine acoustique atteignent de façon secondaire d'autres centres nerveux et provoquent des réactions plus ou moins spécifiques et plus ou moins marquées au niveau de fonctions biologiques ou de systèmes physiologiques autres que ceux relatifs à l'audition.

Ainsi, en réponse à une stimulation acoustique, l'organisme réagit comme il le ferait de façon non spécifique à toute agression, qu'elle soit physique ou psychique. Cette stimulation, si elle est répétée et intense, entraîne une multiplication des réponses de l'organisme qui, à la longue, peut induire un état de fatigue, voire un épuisement de celui-ci. Cette fatigue intense constitue le signe évident du « stress » subi par l'individu et, au-delà de cet épuisement, l'organisme peut ne plus être capable de répondre de façon adaptée aux stimulations et aux agressions extérieures et voir ainsi ses systèmes de défense devenir inefficaces.

En dehors de la gêne, d'autres effets du bruit sont habituellement décrits : les effets sur les attitudes et le comportement social (agressivité et troubles du comportement, diminution de la sensibilité et de l'intérêt à l'égard d'autrui), les effets sur les performances (par exemple, dégradation des apprentissages scolaires), l'interférence avec la communication.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer nos respectueuses salutations.

Le 29/6/18

Marthe BONEU  
Présidente

Copie :  
Président d'Aix Marseille Provence Métropole  
Monsieur le Maire de Gignac la Nerthe